

**Evaluation du système bancaire de l'Algérie :
De la Répression à la Libéralisation financière.**

Benslimane Hanane

Doctorante en commerce international et logistique, Université de Mostaganem

benslimanehanane@yahoo.fr

Dr.Bakreti Lakhdar

Maître de conférences A en économie, Université de Mostaganem

bakreti2@yahoo.fr

Résumé :

L'objet du présent article est d'étudier la présence de la libéralisation financière dans l'économie algérienne et ses effets sur le système bancaire. Nous présentons, en premier lieu, l'aspect théorique de la répression et la libéralisation financière. Ensuite, nous décrivons toutes les reformes qui ont été mis en place par l'Etat de 1962 à nos jours. Ceci nous permettra d'évaluer l'activité bancaire en analysons le volume des crédits accordés à l'économie, son effet sur la croissance du PIB et sur le taux de chômage.

Les mots clés : Théories, Libéralisation financière, Répression financière, Algérie, activité bancaire.

Jel classification : E23, E24, E42, E44, E51.

ملخص:

الهدف من هذه المقالة هو دراسة وجود التحرير المالي في الاقتصاد الجزائري وتأثيره على النظام البنكي. ستتطرق أولا إلى نظريات الكبح والتحرير المالي. ثم سنصف مختلف الإصلاحات البنكية التي قامت بها الدولة من 1962 إلى يومنا هذا. سيسمح لنا ذلك بتقييم النشاط المصرفي من خلال تحليل حجم القروض الممنوحة للاقتصاد وتأثيره على نمو الناتج المحلي الإجمالي وعلى معدل البطالة.

الكلمات المفتاحية: نظريات، التحرير المالي، الكبح المالي، الجزائر، النشاط المصرفي.

Introduction :

Le financement est le moteur principal dans une économie quoi qu'elle soit. Alors, il est admis aujourd'hui que l'efficacité du secteur financier est le déterminant de la croissance économique d'un pays et, son degré de développement est conditionné par la réussite des politiques économiques. Et pour assurer le financement d'une économie, le système financier présente des structure et des réseaux de transmission qui sont regroupé en trois circuit : le financement interne dont les entreprises financent leurs besoin par leurs actives (ce qu'on appelle l'autofinancement). Le financement direct consiste en la rencontre directe entre les épargnants qui ont des excédents de fonds et les agents économiques tel que les entreprises, les collectivités publiques et l'Etat qui ont besoin en capitaux. Le financement indirect dont l'acteur principal est la banque, consiste à ce que ce dernier collecte les fonds et les octrois sous forme de crédits aux entreprises ayant des besoins financier. Plusieurs pays dans le monde maintiennent le contrôle de leur système financier afin de bénéficier des fonds drainés par les institutions financières à des fins de finance publique. De telle politique est appelée répression financière. Elle s'agit d'un ensemble de lois imposées sur les intermédiaires financiers et incluent le plafonnement des taux d'intérêt, la constitution des réserves institutionnelle plus élevées, une politique sélective du crédit et le contrôle des mouvements de capitaux par l'état.

A l'instar de plusieurs pays en développement, le système financier algérien a vécu une longue période sous le contrôle de l'Etat entre 1962 et 1990. Lors de cette période le gouvernement algérien se servit du système financier pour financer les plans de développement économiques. Cependant, sous la pression des dysfonctionnements structurels de l'économie, le gouvernement algérien a décidé de réformer le secteur économique et financier par soucis de remettre l'économie sur le sentier de la croissance économique. Sur le plan financier, le gouvernement a approuvé la loi sur la monnaie et le crédit qui a libéralisé l'activité des institutions financières.

Cette étude a pour objectif d'étudier l'influence de la répression et la libéralisation financière sur la croissance économique en Algérie durant la période 1980 à nos jours et son impact sur le taux de chômage. Il s'agit plus précisément de répondre à la problématique suivante :

Quelle bonne politique pour l'économie algérienne, répression ou libéralisation financière ?

Cette question principale nous amène à poser deux **questions secondaires** :

- Peu-on parler réellement d'une libéralisation financière du système monétaires de l'Algérie ?
- Et si la réponse est oui, Quels sont les effets de cette libéralisation financière sur l'économie algérienne ?

Pou répondre à cette problématique, nous posons **deux hypothèses** :

- Les réformes bancaires ont libéralisé le système monétaire algérien
- La libéralisation financière a eu des effets néfastes sur l'activité économique du pays

Cette étude est divisée en trois points essentiels. En premier lieu on présente l'aspe théorique de la répression et de la libéralisation financière. Ensuite, en deuxième lieu, on décrit toutes les reformes qui ont été mis en place par l'Etat de 1962 à nos jours. Enfin, on évalue l'activité bancaire à travers le volume des crédits accordés à l'économie, son effet sur la croissance du PIB et sur le taux de chômage.

1-Répression ou Libéralisation ? Le débat théorique

Le système financier joue un rôle important dans l'économie et cela à travers plusieurs fonctions : le transfert de l'argent dans l'espace et dans le temps, la gestion des risques, la fourniture des moyens de paiement, etc. Toutefois, selon les auteurs de la théorie de la libéralisation financière, la manière par laquelle le système financier est géré détermine sa contribution dans la croissance économique. Les partisans des politiques de libéralisation financière ont critiqué vivement l'intervention de l'état dans l'administration du système financier car ils pensent que cette action peut nuire à la croissance économique.

Au début des années soixante-dix, les économistes McKinnon et Shaw ont dressé, à travers leurs écrits, des critiques sévères à la politique de la répression financière. Ils ont mis en évidence l'importance de la libéralisation financière pour la croissance économique et insisté sur le principe de désengagement de l'état du secteur financier. Certains économistes ont démontré que la répression financière est préjudiciable pour la croissance économique.

1-1 – La répression financière

1-1-1-La théorie

Les crises bancaires et financières qui ont frappé de nombreux pays en développement et de nouveaux pays industrialisés ces deux dernières décennies, constituent l'aboutissement d'une politique de libéralisation des systèmes financiers. Cette politique qui se développe à partir des années soixante-dix s'appuie sur les conclusions de la théorie de la répression financière, dont la paternité revient à R. McKinnon et E. Shaw et dans une moindre mesure à R. Goldsmith. De nombreux travaux de vérification empirique des hypothèses de cette théorie ont été également effectués. Les conclusions du modèle de la répression financière ont été reprises par ailleurs, par les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international, Banque mondiale) et intégrées dans le cadre du consensus de Washington.

Le cadre d'analyse initial de la répression financière par McKinnon est celui d'une économie fragmentée, caractéristique de pays en développement dans lesquels l'accumulation du capital est autofinancée. L'analyse de Shaw se situe, elle, d'emblée dans le cadre d'une économie intermédiaire en présence de la monnaie de crédit. Dans la mesure où McKinnon élargit par la suite son modèle pour tenir compte de l'activité de crédit des banques, on a l'habitude de parler de modèle McKinnon – Shaw.

Le concept de répression financière a été utilisé également pour rendre compte de la « finance administrée » qui a marqué le fonctionnement des systèmes financiers de pays développés, jusqu'à la libéralisation financière. La répression financière désigne l'ensemble des techniques utilisées par les pouvoirs publics afin de déterminer de façon administrée la politique et les conditions de collecte de

ressources et d'allocation des crédits bancaires. Ces techniques prennent notamment la forme de fixation de taux de réserves obligatoires pour les banques et de taux d'intérêts « administrés ». Ces derniers conduisent à la fixation des taux d'intérêts débiteurs et créditeurs en dessous de leur niveau d'équilibre. Les techniques de répression financière constituent selon McKinnon et Shaw, un obstacle au développement financier et à la croissance économique. Elles favorisent une progression insuffisante de l'épargne, une faiblesse de l'investissement en termes réels, et un mauvais choix d'investissement¹.

1-1-2-Les caractéristiques de la répression financière

Parmi les caractéristiques de répression financière : Selon Shaw, l'insuffisant effort en matière d'investissement qui constitue le principal problème des pays en voie de développement et la cause essentielle de la faiblesse de leur niveau de développement, n'est pas lié à une rentabilité du capital peu élevée. Au contraire, les opportunités d'investissement et le taux de rendement de l'investissement sont souvent considérables dans ces pays. L'atonie de l'investissement est, selon lui, la conséquence de l'absence de développement financier. Pour McKinnon, la fragmentation de l'économie constitue la caractéristique essentielle des pays en voie de développement. Elle affecte tous les secteurs de l'économie et tous les marchés, y compris le marché du capital. Pour lui aussi, le développement économique passe par le développement financier et plus particulièrement par l'unification du marché du capital. Selon ces deux auteurs Shaw et McKinnon, la caractéristique essentielle des pays qui se trouvent dans une situation de répression financière est la faiblesse du développement financier que la répression financière elle-même, contribue à perpétuer : prépondérance des actifs réels sur les actifs financiers, part considérable de l'autofinancement, inexistence des marchés financiers organisés, faible diversification

¹Philippe Darreau, *Croissance et politique économique*, Edition de Boeck, 2003, p. 139.

des intermédiaires et des actifs financiers et place centrale des banques au sein des circuits de financements².

Les économies qui se trouvent dans une situation de répression financière sont également marquées par le contrôle des changes ainsi que par le poids considérable du contrôle public, notamment dans le secteur financier. La politique économique est fondée sur la manipulation des prix sur tous les marchés. L'interventionnisme financier public se traduit en premier lieu par le contrôle des emplois bancaires. Une partie de l'épargne collectée par les banques, qui représente la quasi-totalité de l'épargne financière disponible, est affectée au financement des institutions financières spécialisées, notamment des banques d'investissements. Une autre partie coefficient de réserves obligatoires à la banque centrale doit être utilisée pour le financement du déficit public, des entreprises publiques et des activités considérées comme prioritaires. Dans les pays en développement, le financement des filiales de multinationales et les activités d'importation est également privilégié³.

1-1-3-Les conséquences de la répression financière

On peut résumer les effets de la répression financière comme suit :

- Si l'Etat fixe arbitrairement les taux d'intérêt réels (via la fixation des taux d'intérêt nominaux servis et/ou demandés par les banques) au dessous de leurs valeurs d'équilibre de marché, il réduit la croissance économique dans la mesure où : Cela réduit la quantité de fonds disponibles pour l'investissement via la baisse des dépôts bancaires ; cela affecte la quantité de l'investissement via la modification de comportement des intermédiaires financiers. Comme le souligne Shaw, « les plafonnements effectifs à la baisse des taux créditeurs réels intensifient l'aversion pour le risque et la préférence pour la liquidité des intermédiaires.

²Ph. Arestis, « Washington consensus and financial liberalisation », *Journal of Post Keynesian Economics*, vol. 27, n° 2, hiver 2004.

³ Ibid.

- L'incapacité des banques d'accroître la rémunération de leurs emplois rend impossible l'amélioration de la rémunération de leurs ressources (dépôts). L'interventionnisme financier public est considéré comme un obstacle au développement financier. Il ne favorise pas le développement de la concurrence qui inciterait les établissements bancaires, collecteurs de la quasi-totalité de l'épargne disponible, à réaliser des économies d'échelle et des innovations de produits.
- La finance administrée constitue aussi un frein à la diversification des intermédiaires financiers et au développement de marchés de capitaux. Les politiques de répression financière ont également des effets négatifs au niveau de l'épargne et de l'investissement.
- La répression financière produit également des effets négatifs au niveau de l'investissement.
- Les taux d'intérêts administrés affectent donc le rythme et la qualité de la croissance par le biais de trois canaux : le ralentissement du processus d'approfondissement financier qu'ils favorisent ; la détérioration de la qualité et du volume de l'investissement et de l'épargne ; et enfin, les effets négatifs au niveau de la stabilité des prix.

Enfin, la répression financière favorise des tensions inflationnistes qui à leur tour entretiennent la répression financière. Un cercle vicieux se met alors en place entre inflation et répression financière avec des conséquences négatives sur la croissance.

1-2- La libéralisation financière

1-2-1-La théorie

La solution préconisée par McKinnon et Shaw pour stabiliser la croissance et pour sortir de la situation de répression financière réside dans la libéralisation des systèmes financiers. Les travaux sur le rôle du système financier dans le développement financier ont été dominés par l'approche néoclassique de la libéralisation financière initié par Mc kinnon et Show (1973). Ces deux auteurs présentent la libéralisation du secteur financier comme moyen efficace et simple pour

accélérer la croissance économique des pays en voie de développement. Cette théorie trouve rapidement un écho favorable, tant auprès des grands organismes internationaux (F.M.I, Banque Mondiale) qu'auprès de certains pays en voie de développement. Elle séduit par la simplicité de sa mise en œuvre.

Le système financier joue un rôle d'un intermédiaire financier. Il s'introduit entre les agents à capacité de financement et les agents à besoins de financement et transfère les fonds des premiers aux deuxièmes. On distingue deux formes de financement dans le système financier : la finance directe et la finance indirecte. Le système financier remplit un ensemble de fonctions à savoir ; la production de l'information ex-ante sur les investissements et l'allocation du capital, le monitoring et la gouvernance exercé sur les entreprises après le financement, la facilitation de l'échange, la diversification et la gestion du risque, la mobilisation de l'épargne et la facilitation de l'échange de biens et services. Selon R. Levine⁴(2005) ces fonctions influencent les décisions de l'épargne et de l'investissement de telle sorte qu'ils améliorent la croissance économique. Le rôle actif du système financier dans le soutien de la croissance économique, travers les services financiers qu'il fournit, a été souligné par de nombreux économistes.

Dans une étude historique sur le processus de l'industrialisation dans les Etats-Unis et certains pays de l'Europe de l'ouest, Cameron a montré que le système bancaire a joué un rôle éminent dans le financement de la spécialisation dans la production par les entreprises afin d'augmenter la productivité. Gerschenkron considère que le sous-développement économique dans certains pays européens lors de la période de l'industrialisation revient au sous-développement de leurs systèmes bancaires. L'étude de Hicks(1969) sous-tend l'idée de Gerschenkron quant au rôle saillant du système bancaire dans le financement de l'industrialisation à travers le financement de l'acquisition des nouvelles technologies de productions.

⁴Ross Levine, « Finance and Growth: Theory and Evidence », *Handbook of Economic Growth*, Vol. 1A, 2005.

L'interdépendance entre le secteur financier et le secteur réel a fait l'objet de vérification empirique par Gurley et Shaw⁵ (1956). Ces auteurs ont étudié l'évolution du ratio annuel ; totale des titres émis dans l'économie/PIB, sur une période allant de 1898 jusqu'à 1930. Les résultats ont montré que l'accélération de la croissance du produit intérieur brut se rejoint avec l'augmentation de la valeur du ratio et vice-versa. Le même résultat quant à la connexion entre la finance et la croissance économique a été confirmé par R. Goldsmith en utilisant pratiquement la même démarche méthodologique. L'auteur a calculé un ratio qui s'appelle FIR (*Financial Interrelations Ratio*) qui est le rapport entre le total des titres financiers, émis par les institutions financières et non financières, et la richesse nationale. La valeur de ce ratio, qui exprime le développement financier, a augmenté au fur et à mesure que l'économie se développait. Le début des années soixante-dix était marqué par l'apparition de la première théorie qui a mis en lumière l'importance du système financier et son rôle dans le processus du développement économique. Il s'agit, en effet, de la théorie de la libéralisation financière. McKinnon et Shaw ces économistes ont critiqué la politique de la répression financière, adoptée par beaucoup de pays sous-développés, et préconisé la politique de la libéralisation financière comme remède au sous-développement de ces pays.

McKinnon (1973) a postulé que la libéralisation des taux d'intérêt conduit à l'accroissement de l'épargne et la monétarisation de l'économie, ce qui permet de financer les investissements et par conséquent l'augmentation de la croissance économique. La hausse des taux d'intérêt rend la monnaie et le capital comme deux biens complémentaires dans le sens où les gens renoncent l'argent contre les contrats de dépôts. D'autre part, Shaw⁶ (1973) voit que la libéralisation des taux d'intérêt permet l'amélioration de la qualité des investissements dans la mesure où seuls les

⁵ John G. Gurley and Edward S. Shaw, « Financial Intermediaries and the Saving-, Investment Process », *The Journal of Finance*, Vol. 11, n°2, May 1956, pp. 257-276.

⁶ Ross Levine, op. cit.

projets rentables sont admis. De même, la hausse des taux d'intérêt induit un changement dans les combinaisons de facteurs de production si bien que les producteurs optent davantage sur la main-d'œuvre au détriment du capital du fait de l'enchérissement de son prix.

La libéralisation financière implique aussi la réduction ou l'annulation des taux de réserves obligatoires. En fait, le rôle des réserves obligatoires en tant que moyen de sécurité contre le problème de liquidité est décliné avec l'émergence des institutions de garantie de dépôts. Quant à son rôle comme un instrument de la politique monétaire, récemment les autorités monétaires s'intéressent davantage à l'opération de « *l'Open Market* » car elle est plus rapide et facile⁷. D'autre part, certaines études empiriques ont montré que le taux des réserves obligatoires est lié inversement avec le niveau du développement financier. Et, le coefficient des réserves obligatoires est lié inversement avec le taux de croissance du PIB tête. En outre, la libéralisation du système financier domestique pourrait être accompagnée avec une libéralisation du compte capital, c'est-à-dire une libéralisation des mouvements de capitaux. Dans ce cadre, plusieurs études ont montré que la libéralisation des mouvements de capitaux a un effet favorable sur l'amélioration du taux de la croissance du PIB tête.

La théorie de la libéralisation financière a fait l'objet de nouvelles contributions. M. Fry (1997) a montré que la politique de plafonnement des taux d'intérêt encourage les investissements les moins rentables ce qui nuit à la croissance économique. Par conséquent, la libéralisation des taux d'intérêt améliore la qualité des investissements et par conséquent la croissance économique et le volume de l'épargne. B. Kapur (1976) voit que la hausse des taux réels par une hausse des taux d'intérêts nominaux aura un effet plus favorable sur la croissance économique au lieu de la réduction du taux de l'expansion de la masse monétaire (pour baisser l'inflation) car elle réduit l'offre de crédit. Gupta et Lensink (1997) ont démontré, à l'aide d'un

⁷ Ibid.

modèle théorique, que la politique de la répression financière est préjudiciable pour la formation du capital dans l'économie. Néanmoins, d'autres économistes voient que, malgré les inconvénients de la répression financière, elle est adoptée par certains pays en développement car elle génère de ressources fiscales considérables⁸. Le rôle actif du système financier dans le processus de la croissance économique a été largement reconnu dans les travaux qui portent sur la théorie de la croissance endogène. Greenwood et Jovanovic (1990) ont démontré que la croissance et le développement financier influence l'un l'autre. Le développement économique conduit à un développement financier dans la mesure où il incite l'investissement dans le capital organisationnel, et à son tour, le développement des structures financières (capacité à produire de l'information et gérer le risque) conduit à une croissance plus élevée par le biais de l'amélioration de la qualité de l'investissement. L'étude de Bencivenga et Smith (1991) supporte l'hypothèse que le système bancaire contribue dans la croissance économique et cela à travers la fourniture de la liquidité aux entrepreneurs ce qui empêche, de ce fait, la liquidation prématurée des investissements productifs. Berthélemy et Varoudakis (1994) ont démontré dans une étude théorique que le développement financier a un effet favorable sur la croissance économique. En effet, la concurrence sur le marché bancaire, réduit la marge de l'intermédiation en raison de la hausse des taux d'intérêts sur les dépôts. Cela conduit à l'augmentation de l'épargne et le capital intermédiaire et par conséquent la croissance économique. Berthélemy et Varoudakis ont également souligné que le développement financier et le développement économique est une relation à double sens dans la mesure où le développement économique exerce aussi des externalités le secteur financier à travers les flux d'épargne des ménages⁹.

⁸ Giovannini A., « Saving and the real interest rate in LDCs », *Journal of Development Economics*, 18(2), 1985, pp. 197-217.

⁹ Ibid.

Le développement des marchés financiers soutient aussi la croissance économique. Tel était l'idée de G. Saint-Paul 1992 qui croit que le marché financier permet aux investisseurs de diversifier leurs portefeuilles et réduire les risques. Cela permet aux entreprises de financer l'acquisition de nouvelles technologies qui impliquent plus de risque mais plus productives. Le lien entre le développement des marchés financiers et le développement économique a été mis en avant, aussi, par Atje et Jovanovic. Ces derniers ont montré que le développement des marchés financiers réduit les problèmes de l'asymétrie de l'information et permet d'acheminer le capital vers les meilleures utilisations.

Le rapport entre le développement du secteur financier et la croissance économique a fait l'objet de vérification empirique. King et Levine¹⁰ (1993) ont trouvé que les indicateurs de développement du système bancaire, entre autre l'indice de développement financier et le ratio des crédits accordés au secteur privé rapporté au PIB, influence significativement la croissance économique. Levine et Zervos (1996) ont remarqué que les indicateurs de développement des marchés financiers, à savoir la taille, la liquidité et l'intégration, cause la croissance économique. Une autre étude de ces deux derniers (1998) a confirmé que le développement du système financier (système bancaire et marché financier) stimule la croissance économique. L'implication des marchés des actions dans le processus de la croissance économique a été prouvée par Rousseau et Wachtel (2000).

Toutefois, les crises qu'ont témoignées certains pays après les mouvements de libéralisation financière dans le début des années quatre-vingt, ont incité les économistes, notamment ceux du FMI, de faire des études afin de déterminer leurs causes. Les résultats ont révélé que les politiques de libéralisation financière, souvent radicales, demeurent la cause principale des crises notamment bancaires. En effet, dans un contexte de dérèglementation et de concurrence, les banques ont

¹⁰ King, R. G., & Levine, R., (1993) « Finance and growth: Schumpeter might be right », *The quarterly journal of economics*, p. 717.

tendance à prendre beaucoup de risques par soucis de réaliser des profits importants. D'autre part, les politiques de libéralisation financière peuvent engendrer de graves crises financières suite au reflux ou arrêt soudain de capitaux étrangers. La libéralisation financière pourrait influencer négativement la croissance économique du fait l'instabilité financière.

1-2-2-Les variables de la libéralisation financière

La libéralisation financière est définie comme un processus de démantèlement de toute forme de contrôle réglementaire quantitatif ou qualitatif à caractère restrictif imposé par l'Etat sur les structures institutionnelles, les instruments et les activités des agents sur différents segments du secteur financier, non seulement au niveau interne mais aussi à l'échelle internationale (Boyer et Al ,2004). Ces politiques visent à améliorer l'efficacité du système financier, à réduire les risques liés aux variations de change et de taux d'intérêt et à satisfaire de nouveaux besoins de financement. Pour Kamisnky et Schmukler (2003), la libéralisation financière consiste en la dérégulation à trois niveaux¹¹ : le secteur financier domestique (le système bancaire), le marché financier (boursier) et le compte de capital :

1. La libéralisation du secteur financier domestique (ou l'ouverture du secteur bancaire) : Elle mesure la libéralisation des trois variables suivantes; les taux d'intérêt, les crédits et la concurrence bancaire : A la libéralisation des taux d'intérêt : Elle englobe l'élimination du contrôle, de la fixation et du plafonnement des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs ; A la libéralisation des crédits : Elle signifie l'élimination du contrôle, de l'orientation vers les secteurs prioritaires, du plafonnement des crédits pour d'autres secteurs et la réduction ou la suppression des réserves obligatoires ; A la libéralisation de la concurrence bancaire : Elle englobe la suppression des limites à l'installation et à la participation des banques domestiques et étrangères, des

¹¹Saoussen Ben Gamraet, Dominique Plihon, « Politique de libéralisation financière et crises bancaires », *Revue Economie Internationale*, n° 112, 2007, p. 8.

restrictions liées à la spécialisation des banques et à l'établissement de banques universelles.

2. La libéralisation des marchés financiers (ou libéralisation du marché boursier domestique) : Elle englobe la suppression des restrictions contre la détention par les investisseurs domestiques et étrangers de titres des compagnies domestiques cotées sur le marché de titres et l'élimination des contraintes au rapatriement du capital et au versement des dividendes, des intérêts et des bénéfices,

3. La libéralisation du compte capital : Elle englobe la suppression des obstacles qui empêchent les banques et les établissements financiers d'effectuer des emprunts à l'étranger, à éliminer le contrôle exercé sur le taux de change appliqué aux transactions relatives au compte capital et la libéralisation des flux de capitaux.

Les trois variables ci-dessus permettent selon Kamisnsky et Schmukler (2003) de déterminer le degré de la libéralisation. La libéralisation financière est totale si, au moins, deux des trois variables sont totalement libéralisées et la troisième partiellement libéralisée. Un pays est partiellement libéralisé si, au moins, deux des trois variables sont partiellement libéralisées. Sinon, le pays est considéré comme fermé. Le tableau 1 résume les étapes de la libéralisation financière.

Tableau 1
Les étapes de la libéralisation économique et financière

	interne	<u>Externe</u>
Réel	<u>Etape N° 1</u> 1. Stabilisation, 2. Libéralisation des prix, 3. Levée des taxes implicites et explicite ainsi que des subventions, 4. Privatisation.	<u>Etape N° 3</u> 1. Libéralisation des opérations courantes (levée des barrières commerciales), 2. Création d'un marché de changes et convertibilité externe de la monnaie
Financier	<u>Etape N° 2</u> 1. Restructuration et privatisation du système bancaire domestique, 2. Création ou réactivation du marché monétaire	<u>Etape N° 4</u> 1. Levée du contrôle sur les mouvements de capitaux, 2. Convertibilité totale de la monnaie

Source : H. D.Gibson et E. Tsakalotos, "The scope and limits of financial liberalisation in developing countries: A critical survey", *Journal of development studies*, vol. 30, n°3, avril 1994, pp. 578-628.

Les partisans de l'école de la répression financière privilégient le canal du taux d'intérêt nominal comme première étape vers le retour à l'épargne financière, la consolidation du system bancaire et financier mais également le financement de l'investissement. La deuxième étape étant une stratégie volontariste d'approfondissement financier. Les arguments classiques en faveur de l'ouverture et de la libéralisation des marchés financiers sont multiples : elles favorisent l'affectation plus efficace de l'épargne, de plus vastes possibilités de diversification des risques d'investissement, une croissance plus rapide et une atténuation des cycles conjoncturels. La libéralisation financière est inévitable pour l'ensemble des pays qui souhaitent tirer parti des bienfaits considérables : hausse de l'investissement,

croissance plus rapide et amélioration du niveau de vie d'une participation élargie au système économique mondial ouvert en cette ère moderne de la technologie et des communications.

Les avantages d'une meilleure allocation des ressources et une augmentation de l'efficacité dans le secteur financier doivent être mis en balance avec les éventuels effets de la déréglementation sur la stabilité financière. L'analyse des crises individuelles suggère que des politiques macroéconomiques inadéquates, un système prudentiel déficient et des distorsions microéconomiques ont contribué d'une manière importante aux troubles financiers vécus.

2- L'évolution du système monétaire

Les mutations du système financier algérien ont été initiées par les pouvoirs publics avec l'appui des institutions financières internationales (FMI et La Banque Mondiale) qui ont mis en place un ensemble de réformes et des mesures sur le plan financier, monétaire et juridico-institutionnel en vue de rétablir l'équilibre financier des banque et permettre une meilleur allocation des ressources à l'économie. En effet, l'évolution du marché monétaire algérien a connu deux étapes: la première est celle de l'économie dirigée (1962-1990) et la deuxième est celle de l'économie de marché (1990-Nos jours).

2-1- La période 1962 au 1990 : une répression financière

Le marché interbancaire était limité aux opérations au jour le jour. La banque d'Algérie intervenait sur ce marché par l'intermédiaire de la caisse Parisienne de réescompte(CPR). La loi des finances complémentaire du 8 avril 1965 à attribuer au trésor le rôle du principal pourvoyeur du fonds pour le secteur industriel et agricole. Pendant cette période la Banque Centrale d'Algérie été créée; le secteur bancaire nationalisé et les banques françaises et le CPR dissolues¹². A partir de 1970 le marché monétaire se limitait aux opérations de trésorerie bancaire au jour le jour pour ajuster

¹² Naas, A., *Le Système Bancaire Algérien ; de la décolonisation à l'économie de marché*, Maisonneuve & Larose, 2004.

les trésoreries des banques commerciales nationales. Le taux du marché était bas, fixé par la Banque Centrale d'Algérie ; le rôle de cette dernière était de rapprocher les offreurs et demandeurs de liquidité contre une rémunération.

2-2- La période 1990 à nos jours : Vers une libéralisation relative

Ces réformes ont été à travers la loi 90-10 relatif à la monnaie et le crédit. Cette loi est un texte législatif qui couvre plusieurs domaines. Elle vient d'améliorer le système juridique existant. Le contenu de cette loi été de fixer les limites aux avances de la banque centrale au trésor public, dont elle arrête le principe du remboursement impératif. La substitution de la gestion de la monnaie et du crédit au conseil de la monnaie et du crédit (CMC) au précédent conseil nationale de crédit(CNC). La possibilité aux établissements bancaires privés et on étranger d'opérer sur le territoire national. Cette loi qui s'intègre dans le dispositif législatif d'application de la réforme économique vise la réorganisation du système monétaire et financier, la revitalisation de la production par les capitaux internes et externes, et se fixe plusieurs objectifs¹³ :

- Participer à l'assainissement macro-financier de l'économie nationale ;
- Réhabiliter la Banque Centrale dans ses prérogatives réelles en matière de politique monétaires, de crédit et des changes et créer les conditions d'une véritable gestion conjoncturelle de la monnaie ;
- Organiser la profession bancaire et favoriser la création du système bancaire ;
- La bancarisation de l'économie par des règles prudentielles pour les banques, par la protection des déposants et aussi par l'égalité de tous devant les produits bancaires offerts ;
- La mise en œuvre de la réglementation prudentielle et la création d'un centrale de risque ;
- La mise en place de nouveaux instruments de régulation tels que : les ratios de gestion bancaire, la manipulation des conditions banques, l'instauration d'un

¹³ Sadeg A., *Le Système bancaire algérien : la réglementation relative aux banques et établissements financiers*, Alger, OPU, 2005, p. 15.

système de taux de réserve obligatoire et la fixation de plafonds de refinancement pour les banques ;

- Améliorer l'affectation des ressources internes et externes par un rétablissement progressif des mécanismes du marché ;
- La dynamisation du marché monétaire et le développement d'un marché financier ;
- Créer un cadre adéquat pour encourager et favoriser les mouvements de capitaux vers l'Algérie.

En 1999, le gouvernement algérien a mis en place des réformes qui ont touché presque toutes les composantes de l'économie nationale notamment celles du secteur financier. Ces réformes ont impliqué la restructuration du système bancaire et des assurances, le développement du marché des capitaux, l'amélioration de l'environnement financier ainsi que la gestion optimale de liquidité. Elles ont permis l'ouverture du secteur bancaire aux capitaux nationaux et étrangers. Mais il n'a connu une réelle accélération qu'à partir de 2003 avec notamment l'agrément de 22 banques universelles. Actuellement et selon la décision publiée par la Banque d'Algérie au Journal officiel de la République algérienne n°02 du 11 janvier 2017, il y a 29 institutions financières dont 20 banques et 9 établissements financiers. Pour ce qui est des banques agréées en Algérie, il s'agit de 6 banques publiques, ces banques publiques ont joué un rôle prépondérant dans le cadre du développement de l'économie algérienne à savoir : Banque Extérieure d'Algérie BEA, Banque Nationale d'Algérie BNA, Crédit Populaire d'Algérie CPA, Banque de Développement Local BDL, Banque de l'Agriculture et du Développement Rural BADR, Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance CNEP, Banque à Capitaux mixtes Al-Baraka d'Algérie.

Pour les banques privées à capitaux étrangers, elles sont au nombre de 13, à savoir : la City Bank N.A. Algérie (succursale de banque) ; ArabBanking Corporation-Algérie ; Natixis Algérie ; Société générale Algérie ; Arab Bank PLC Algérie (succursale de banque) ; BNP Paribas Al-Djazair ; Trust Bank-Algérie ; The Housing Bank For Trade And Finance Algérie ; Gulf Bank Algérie ; Fransabank Al-Djazair ; Crédit

Agricole Corporate et Investment Bank -Algérie ; HSBC-Algérie (succursale de banque) ; Al Salam Bank-Algérie. Pour ce qui est des établissements financiers, il s'agit de : Société de Refinancement Hypothécaire ; Société financière d'investissement, de participation et de placement-SPA (Sofinance-SPA) ; Arab Leasing Corporation ; Maghreb Leasing Algérie ; Caisse nationale de mutualité agricole ; Cetelem Algérie ; Société nationale de Leasing-SPA ; Ijar Leasing Algérie-SPA ; El-Djazaïr Ijar-SPA.

Quant au marché boursier d'Algérie, institué vers la fin de 1997, il n'est entré en activité qu'en septembre 1999 avec l'introduction officielle des actions de trois entreprises Eriad Setif, Saïdal et El Aurassi ainsi que les obligations de SONATRACH. La cote officielle de la bourse algérienne des valeurs mobilières comporte un marché de titres de capital et un marché de titres de créance.

a- Le marché des titres de capital : qui est composé d'un

1-Marché principal : destiné aux grandes entreprises. Actuellement, cinq (05) sociétés sont cotées sur le marché principal à savoir :

- *Groupe SAIDAL* : activant dans le secteur pharmaceutique ;
- *EGH EL AURASSI* : activant dans le secteur du tourisme ;
- *ALLIANCE ASSURANCES* : activant dans le secteur des assurances ;
- *NCA-Rouiba* : activant dans le secteur agro alimentaire ;
- *BIOPHARM* : activant dans le secteur pharmaceutique.

2-Marché PME : réservé aux Petites et Moyennes Entreprises : créé en 2012. Ce marché peut offrir aux PME en démarrage une alternative pour accéder aux capitaux. C'est une excellente occasion de croissance pour les PME, tout en procurant aux investisseurs un marché bien réglementé pour leurs placements.

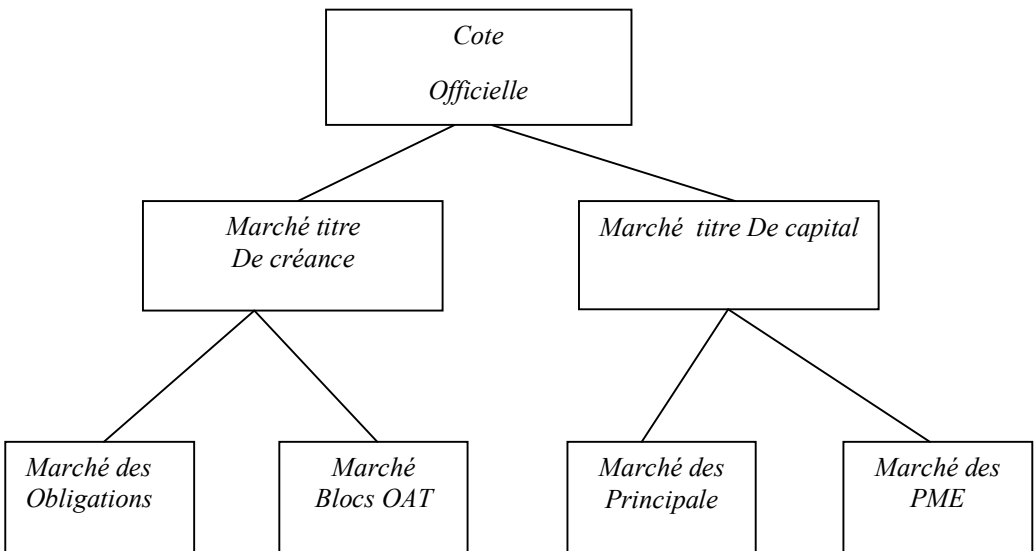
b- Le marché des titres de créance : qui est composé d'un

1-Marché des obligations : titres de créance émis par les sociétés par actions, les organismes publics et par l'État.

2-Marché bloc OAT réservé aux Obligations Assimilables émises par le Trésor public Algérien il a été créé en 2008. Les Obligations Assimilables du Trésor présentant des maturités de 7, 10 et 15 ans sont négociés par l'entremise des Intermédiaires en

Opérations de Bourse et les compagnies d'assurances ayant le statut de Spécialistes en Valeurs du Trésor à concurrence de cinq séances par semaine.

La cote officielle de la bourse des valeurs mobilières peut être schématisée ci-dessous. La consécration du rôle nodale du marché financier et de son compartiment boursier dans le financement de l'économie et la mobilisation de l'épargne ne pouvait se concrétiser qu'avec le déploiement d'un plan de réforme renfermant une batterie d'actions et de mesures visant le développement du marché et la professionnalisation de ses différents acteurs.



Source : La société de gestion de la bourse des valeurs, www.sgbv.dz

Ainsi, sous l'égide du Ministère des Finances un plan de réforme du marché financier national a été mis en œuvre au cours du mois d'octobre 2011. Ce plan de réforme financé en grande partie par l'Etat Algérien est composé de deux principales phases dont une première, s'étalant sur un horizon de dix mois, est dédiée à l'évaluation et au diagnostic de l'état actuel du marché des capitaux à moyen et long terme et à la conception d'un schéma directeur organisationnel et fonctionnel du marché financier national. A l'issue de cette première étape une deuxième phase, d'une durée de dix huit mois, sera enclenchée et réservée à la mise en œuvre par les parties prenantes des matrices d'actions retenues lors de la première phase.

Pour bien parfaire l'encadrement de ce plan, des experts nationaux et étrangers couvrant plusieurs domaines de spécialisation inhérents au marché financier (tels que : le droit boursier, l'organisation et le fonctionnement des marchés de capitaux, l'intermédiation financière et boursière, les systèmes d'information et informatiques boursières, etc.) ont été sélectionnés et associés aux parties prenantes à ce plan de réforme. Ces experts ont pour principale mission d'accompagner, tout au long de la phase de diagnostic et de conception, les acteurs du marché financier afin de les assister dans l'établissement d'un modèle de marché efficient et approprié aux spécificités de l'économie et de la société algériennes.

Cependant, le plan de réforme du marché financier vise à satisfaire aux six principaux objectifs ci-après énumérés ¹⁴ :

- L'alimentation qualitative et quantitative du marché financier national en valeurs mobilières et plus particulièrement en titres de capital (actions) à travers l'encouragement des grands groupes privés, des PME et des Entreprises Publiques Economiques à ouvrir leur capital au grand public des investisseurs ;
- La professionnalisation des Intermédiaires en Opérations de Bourse et le développement des métiers axés sur le marché financier (gestion de portefeuille, évaluation des actifs financiers, ingénierie financière ...);
- La mise à niveau des systèmes d'informations et des plateformes de négociation, de règlement livraison et de surveillance et supervision ;
- L'actualisation du cadre réglementaire régissant le marché financier et son adaptation aux standards internationaux et aux spécificités nationales ;

¹⁴ Ministère des finances de l'Algérie.

- Le renforcement de la gouvernance des sociétés de marché (SGBV¹⁵ ; Algérie Clearing¹⁶, COSOB¹⁷);
- La promotion du marché financier auprès des agents économiques et la vulgarisation de la culture et des pratiques boursières chez nos concitoyens.

Enfin, l'aboutissement des objectifs précités érige le marché boursier à un rôle plus important dans le financement de l'économie nationale et l'intégrera comme un mécanisme incontournable dans les circuits de mobilisation de l'épargne vers la sphère réelle productive.

2-3- Evaluation de l'activité bancaire en Algérie

Nous allons évaluer l'activité bancaire à travers trois variables : le volume du crédit accordé par les banques à l'économie ; l'impact de l'activité bancaire sur les taux de croissance économique ; et enfin, sur le taux de chômage.

¹⁵ La Société de Gestion de la Bourse des Valeurs Mobilières communément dénommée Bourse d'Alger, est une société par actions détenue par les Intermédiaires en Opérations de Bourse. Elle est chargée de l'organisation des opérations d'introduction en bourse des sociétés, de l'organisation des séances de négociation, de la gestion du système de cotation et de la diffusion des informations et statistiques boursières (à travers le Bulletin Officiel de la Cote et les autres canaux d'information : site web, spots télévisés, quotidiens).

¹⁶ Le Dépositaire central activant sous le nom «Algérie Clearing» est une société par actions, dont la mission consiste à assurer la conservation des titres financiers émis, l'administration des comptes courants des titres ouverts pour le compte des Teneurs de Comptes Conservateurs (TCC), la réalisation des opérations sur titres pour le compte des émetteurs, la dématérialisation des valeurs mobilières et leur codification selon les normes internationales (ISIN : International Securities Identification Number).

¹⁷ La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse représentant l'autorité du marché financier qui veille au respect de la réglementation boursière en vigueur et assure la protection des épargnants.

Tableau 2 :

Volumes des crédits, taux de croissance et taux de chômages 1981-2016

<i>Année</i>	<i>crédit à l'économie en MD</i>	<i>Taux de croissance</i>	<i>Taux de chômage</i>
1981	88.540	3	15,39%
1984	156.03	5,6	16,54%
1987	180.60	-0,7	20,06%
1990	167.043	0,8	19,76%
1993	235.59	-2,1	23,15%
1996	298.217	4,1	27,99%
1999	449.52	3,2	29,29%
2001	658.312	3,01	27,31%
2004	744.395	4,3	17,66%
2007	771.480 *	3,37	13,79%
2010	450.000	3,63	9,96%
2013	490.000	2,77	9,83%
2016	800.000	3,7	10,50%

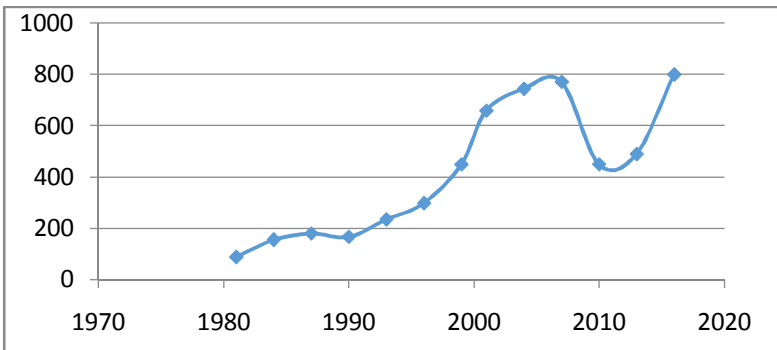
Source : ONS, Atlas de statistique sur les pays, Perspective Monde, Octobre 2017. *Estimation

Selon le tableau 2, le crédit à l'économie de 1980 à 1989 a connu une augmentation. En 1990 ils ont eu une chute et à partir de 1992 sa commence a augmenté jusqu'au 1997 à cause de la dette extérieur dû au PAS, Programme d'Ajustement Structurel. De 2000 il a intensifié grâce aux réforme qui en toucher les banques et l'ouverture des banques privés et la favorisation des mouvements de capitaux vers l'Algérie. Comme le montre le graphique 1. Notre analyse ce devisé en trois grandes périodes différentes en matière de croissance. Une première période de forte croissance (1980-1985). Cette période se caractérise par un taux moyen élevé de croissance du PIB. On constatera que cette période économique de forte croissance regroupe plusieurs « périodes politiques ».

La deuxième période a duré neuf ans et correspond à une véritable crise économique avec un taux négatif annuel. Cette crise a débuté avec la chute du prix du pétrole en 1986 entraînant une chute des revenus d'exportations, de presque 40 % par rapport à l'année 1985. Au cours de cette période, marquée par les événements d'octobre 1988 et des réformes institutionnelles et économiques lancées en 1989 et 1990, la réduction des ressources en devises de l'Etat a entraîné une difficulté majeure concernant le paiement annuel des échéances de la dette extérieure à partir de 1986.

Graphique 1

Les crédits à l'économie en Algérie de 1980 au 2016

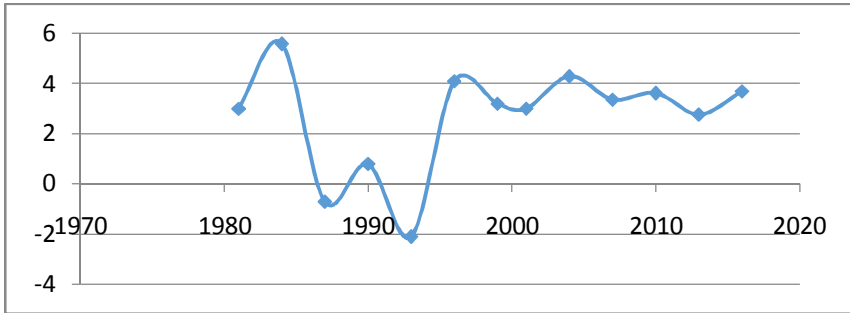


Source : Réalisé par les auteurs à partir des données fournies par l'ONS (www.ons.dz) date de consultation le 13/09/2017.

Toute la politique économique en a été fortement marquée et les réformes économiques se sont trouvées bloquées, car, à cette époque, le rééchelonnement de la dette extérieure et le passage par le Fonds monétaire international avaient été, par principe, rejetés par le pouvoir politique. une chute de taux en 1993 à -2.1. Une troisième période de croissance molle (1995-2012) marquée par un taux de croissance annuel moyen du PIB malgré un volume important d'investissements injectés dans l'économie au cours de cette période. A partir de 2014 le PIB s'est stabilisé.

Graphique2

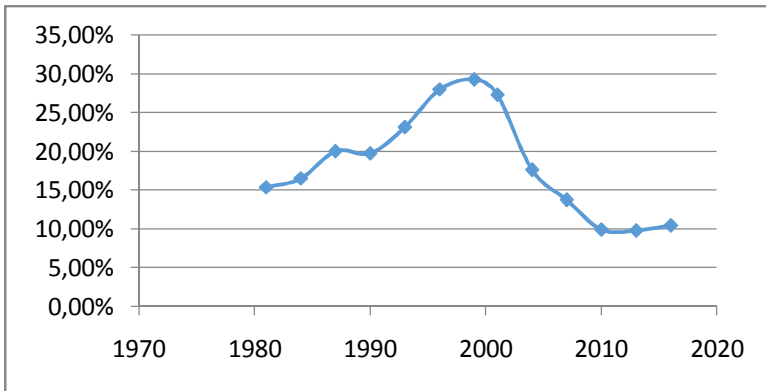
Evolution du taux de croissance en Algérie de 1980 au 2016



Source : Réalisé par les auteurs à partir des données fournies par Perspective Monde (<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/statistiques/>), consultation le 13/09/2017.

Graphique3

Taux de chômage en Algérie de 1980 au 2016



Source : Réalisé par les auteurs à partir des données fournies par: Actualitix (<https://fr.actualitix.com/blog/>), date de consultation 06/10/2107

Le taux de chômage en Algérie était plus élevée en 1980 il a représenté 15.79 et n'a pas cessé d'augmenter il a même dépassé les 29% en 2000. Le taux de chômage a été réduit à partir de 2001. L'accélération de la croissance dans les années 2000, stimulée par le programme spécial de relance économique PSRE, a contribué à la

réduction de ce taux comme le montre le graphique suivant. Selon les données officielles et comme le montre le graphique 3 le, taux de chômage est passé de 29.50% en 2000 à 9.83% en 2013 une diminution expliquer par l'augmentation de la croissance économique. La croissance annuelle moyenne de l'emploi a surtout augmenté dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment/travaux publics, qui comptent parmi ceux qui ont le plus bénéficié de l'investissement public.

Conclusion :

Cette étude nous a permis, d'une part, de comprendre le contenu de la répression et de la libéralisation financière et, d'autre part, de bien déterminer la relation annonciatrice entre les deux phénomènes et la croissance économique. L'analyse de l'aspect théorique de ces deux phénomènes, traités notamment par plusieurs économistes, nous a amené à bien cerner le cas de l'Algérie en évaluant son activité bancaire à travers le volume du crédit accordé à l'économie, son impact sur le taux de croissance et sur le taux de chômage.

En effet, deux grandes périodes peuvent être mentionnées : la première est celle de la répression financière qui va de 1962 à 1990, dans laquelle l'Etat exerçait un monopole sur les crédits, à travers les banques publiques, et appliquait une réglementation rigoureuse sur l'activité bancaire. Cette politique de répression a entraîné une chute l'activité bancaire et par conséquent, une baisse de l'épargne et de l'investissement et, bien évidemment, une baisse des taux de croissance et de l'emploi.

La deuxième période qui va de 1990 à nos jours à connu une relative libéralisation de l'activité bancaire. Dans cette période l'Etat a introduits plusieurs réformes, marqués surtout par une baisse de la répression, dans l'objectif de relancer le financement de l'économie. On assiste à l'ouverture des banques privées, à l'augmentation du volume des crédits accordés à l'économie et à l'augmentation de l'épargne globale des algériens. Mais, malgré le retour de la croissance économique et la baisse des taux de chômage, grâce au financement de l'investissement, nous remarquons la présence d'une répression déguisée exercée par les banques publiques qui continu toujours à dominé la l'activité bancaire en Algérie. Pour cette raison les résultat obtenus depuis le début des réformes restent insignifiants et ne permettent pas d'assurer une croissance économique soutenu.

Bibliographie :***Les ouvrages et les articles***

H. D.Gibson, E. Tsakalotos, "The scope and limits of financial liberalisation in developing countries: A critical survey", *Journal of development studies*, vol. 30, n°3, avril 1994.

Giovannini A., « Saving and the real interest rate in LDCS », *Journal of Development Economics*, 18(2), 1985.

John G. Gurley and Edward S. Shaw, « Financial Intermediaries and the Saving Investment Process », *The Journal of Finance*, Vol.11, n°2, 1956.

King R. G., Levine, R., « Finance and growth: Schumpeter might be right », *The quarterly journal of economics*, 1993.

Naas A., *Le Système Bancaire Algérien, de la décolonisation à l'économie de marché*, Maisonneuve & Larose, 2004.

Philippe Darreau, *Croissance et politique économique*, De Boeck, 2003.

Arestis Ph., « Washington consensus and financial liberalisation », *Journal of Post Keynesian Economics*, vol. 27, n° 2, hiver 2004.

Levine R., « Finance and Growth: Theory and Evidence », *Handbook of Economic Growth*, Vol. 1A Elsevier, 2005.

Sadeg A., *Le Système bancaire algérien : la réglementation relative aux banques et établissements financiers*, Alger, OPU, 2005.

Ben Gamraet S., Dominique P., « Politique de libéralisation financière et crises bancaires », *Revue Economie Internationale*, n° 112, 2007.

Sites internet

<https://fr.actualitix.com/blog/> date de consultation 06/10/2017

www.sgbv.dz date de consultation 02/10/2017

www.ons.dz date de consultation 13/09/2017

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/statistiques/> date de consultation 13/09/2017